



**ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE  
COURSE**

**HABITABLES 2021-2024  
C N L R – 7/05/2023**

**REGATE**

**Don du sang**

Grade : 5C - Code : C

1 Horaire des marées : La Rochelle Palice – dimanche 7 mai 2023 –PM 6h13 BM 12h40 coef : 90

**6. PROGRAMME DES COURSES/**

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la course est 10h55

**9. LE PARCOURS sous réserve de changements apportés sur l'eau par le CC est le suivant :**

Départ suivant § 12.

Bouée roche du sud à bâbord.

Nw Aix à tribord

Bouée nord longe à tribord.

Bouée de Chauveau à tribord.

Arrivée suivant § 14

**10. MARQUES**

10.1 Les marques sont :

Bouée W Minimés.

Bouée roche du sud

Bouée Nw Aix

Bouée Nord longe

Bouée de Chauveau

**11 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**

Les zones considérées comme des obstacles sont celles indiquées dans les arrêtés préfectoraux et les Instructions Nautiques du SHOM, tels que : les abords du Fort Boyard, la zone du port de La Pallice le Lavardin et ses balises ou les filières.

**12. LE DEPART**

12.1 La ligne de départ sera entre : **Bouée W MINIMÉS à laisser à bâbord et le bateau comité Abhaya à tribord.**

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcouru de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF.

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction.

**14. L'ARRIVEE**

14.1 La ligne d'arrivée sera entre : **La bouée W Minimés à laisser à bâbord, à maximum trois longueurs et le phare du bout du monde à laisser à tribord. Transmettre rapidement son heure d'arrivée au comité de course canal 72**

**15. SYSTEME DE PENALITE**

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

**18. CLASSEMENT**

Temps sur temps avec cvl si nécessaire.

**19. REGLES DE SECURITE**

(rappel de l'avis de course et des instructions de course générales et communes à toutes les courses, voir le site web du CNLR ou l'affichage au club)

**19.1 CANAL VHF 72**

19.1a Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire pour tout bateau.

19.1b Emargement par appel VHF des bateaux et équipages sur l'eau par le Comité de course avant le départ de la première course de la journée.

19.1c Le port de brassière est obligatoire pour les concurrents naviguant en solitaire. L'administration des affaires maritimes recommande le port permanent pour tous.

**19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.****22. BATEAUX OFFICIELS**

Le bateau officiel identifié est Abhaya, oceanis 411 coque bleue, portant le pavillon CNLR.

**28. PRIX**

Remise des prix et repas au vieux port, jardin de la capitainerie du vieux port, à 19 heures.

**ARBITRE DESIGNE**

Président du comité de course : Édouard Bost 0689068101